

Rapport annuel migrationplus 2020

Élection et incorporation de la nouvelle responsable de l'examen professionnel des spécialistes de la migration

Les premiers mois de l'année ont été marqués par la recherche d'une nouvelle personne responsable d'examen. Anna Sutter, représentante de migrationplus, et Alexandra Clerc, présidente de la Commission d'assurance qualité, ont été chargées du processus de sélection. Le choix s'est porté sur Marianne Derron, qui a remplacé en août 2020 Jürg Sauter, responsable de longue date de l'examen. Nous remercions encore une fois chaleureusement Jürg Sauter, qui a organisé et supervisé les examens de manière extrêmement fiable durant 11 ans. Il conservera une petite charge de travail par rapport à l'ancien règlement d'examen, car les personnes qui redoublent ont le droit de répéter l'examen selon l'ancien format. Marianne Derron a été soigneusement formée du printemps au mois d'août, et Anna Sutter a également apporté un soutien ponctuel.

Report de l'examen professionnel de mai à septembre 2020

Comme partout ailleurs, le Corona a interféré avec l'examen professionnel SpM. L'examen n'a pas pu être organisé en mai pendant le confinement et avec les exigences strictes liées au Corona, et il a été reporté à septembre 2020. Heureusement, à cette époque un examen en présentiel a été possible. Le report a signifié beaucoup d'efforts, et cela n'a certainement pas été facile pour les candidat-e-s non plus. Toutefois, le SEFRI a pris en charge les coûts de l'ajournement. Sur 75 candidat-e-s, 9 se sont retiré-e-s de l'examen à court terme, 66 (D/F/IT) ont passé l'examen et 56 l'ont réussi, ce qui correspond à un taux de réussite de 85%. Malheureusement, la cérémonie de remise des diplômes a dû être annulée en raison de la réglementation liée au Corona en vigueur. Néanmoins, nous nous réjouissons avec les candidat-e-s du bon résultat.

Événements professionnels

En mars 2019, la nouvelle loi sur l'asile est entrée en vigueur, permettant une accélération des procédures d'asile, une intégration plus rapide des réfugiés-e-s reconnu-e-s et des personnes admises à titre provisoire, mais aussi un retour plus rapide des personnes qui n'ont pas le droit de rester en Suisse. Le 1er janvier 2019, la loi sur les étrangers (LEtr) a également été révisée et rebaptisée loi sur les étrangers et l'intégration (LEI). La révision comprenait notamment des aspects juridiques sur l'intégration, selon lesquels l'intégration des étrangers doit être renforcée par des mesures appropriées et par des incitations positives. Il semblait alors évident de prendre les nouvelles lois comme sujet pour nos événements professionnels, puisque celles-ci déterminent ou influencent le travail quotidien des professionnel-le-s de la migration. L'Organisation suisse d'aide aux réfugiés nous a mis à disposition deux juristes très compétent-e-s, avec une expérience de l'enseignement. Christina von Gunten et Michael Pfeiffer ont rendu ce sujet complexe très compréhensible.

Les après-midis professionnels ont eu lieu à Berne en allemand et à Lausanne en français. Les intervenant-e-s ont également fourni des informations détaillées en réponse aux questions spécifiques posées par les participant-e-s. Les événements ont été bien fréquentés, avec un total de 50 participant-e-s intéressés-e-, et ont également été l'occasion de créer des liens.

Malheureusement, seul-e-s quelques membres ont participé à la visite organisée de la Maison des religions à Berne. Nous avons eu un aperçu varié et très intéressant du développement du projet, ainsi que des succès et défis de la vie quotidienne de la Maison des religions. La visite a valu la peine et nous recommandons cette expérience.

Comité et membres

En raison de la réorganisation du système de l'asile en 2019, des changements d'organisation ont eu lieu dans plusieurs cantons, ce qui a entraîné des changements de postes et des départs. Ceci, ainsi que la pandémie, expliquent peut-être la perte de certains membres ou l'invalidité de certaines adresses. Le comité réfléchit donc à la manière de recruter de nouveaux membres et de maintenir l'adhésion, même en cas de changement de poste.

En raison du Corona en 2020, le comité a tenu des réunions régulières par vidéoconférence. Nous nous réjouissons de nous retrouver prochainement autour d'une table commune, mais nous pouvons également imaginer utiliser la forme de la vidéoconférence à l'avenir en tant que comité ou avec les membres.

Formation des spécialistes de la migration selon le nouveau règlement d'examen

A partir de janvier 2021, le nouveau règlement d'examen pour les spécialistes de la migration est entré en vigueur. Cela signifie que les cours préparatoires sont organisés selon le nouveau modèle depuis 2020. Le contenu est plus actuel, plus orienté vers les capacités d'agir et après chacun des 5 modules, un certificat de compétence doit être délivré. Il est attendu des participant-e-s au cours qu'ils mettent en pratique ce qu'ils ont appris, qu'ils réfléchissent à leur travail et qu'ils reflètent ce qu'ils ont appris sous la forme d'un certificat de compétence. La preuve obligatoire des compétences est exigeante pour les participant-e-s, mais elle accélère le processus d'apprentissage, permet un meilleur transfert de la théorie vers la pratique et une meilleure auto-évaluation.

Anna Sutter

Présidente, migrationplus